

Communiqué de presse

Le 16 juin 2014



Le Département ouvre une procédure dite de « règlement de différends » avec son délégataire Sequalum suite à des retards importants dans le déploiement du THD Seine

Patrick Devedjian, Député et Président du Conseil général, a annoncé aux élus du Département, réunis en commission permanente le 16 juin, l'ouverture d'une procédure dite de « règlement de différends » avec son délégataire Sequalum.

Cette procédure amiable prévue au contrat, a été décidée suite aux retards importants pris dans la construction du réseau départemental en fibre optique THD Seine par le délégataire Sequalum.

Le Département des Hauts-de-Seine a confié à la société Sequalum, filiale de Numericable Group, par voie d'une délégation de service public concessive de 25 ans, la construction et l'exploitation d'un réseau de communication électronique en fibre optique à l'abonnée (FFTH) destiné à couvrir 100% du territoire départemental d'ici fin 2015.

Contact presse

Guillaume TESSIER
tél. : 01 47 29 36 69
courriel : gtessier@cg92.fr
www.hauts-de-seine.net